

A propos de Praz-Rodet

On nous écrit :

L'histoire de Praz-Rodet, propriété de la ville de Morges, acquise de la Commune du Lieu, le 10 mai 1557, a été fort intéressante et nous remercions son auteur, sans doute un de nos bons amis de Morges. On me permettra de compléter le récit, plutôt au point de vue général pour notre Vallée. Notre aimable « Feuille » qui, malgré les ans, — elle ose le dire — fêtera sous peu le centième anniversaire de sa fondation, voudra bien accepter ces quelques lignes avec son indulgence habituelle.

Tout d'abord, comme introduction, nous lisons dans le Factum des 3 Communes de la Vallée, imprimé à Berne en 1762, la description suivante :

« La Vallée du Lac de Joux tire son nom de sa nature et de sa position. Elle est formée par les côteaux qui penchent dès les sommités des montagnes qui la bordent de trois côtés, jusqu'au lac et à la rivière de l'Orbe. Cette vallée et son lac sont dits de Joux, parce qu'ils existent dans le Mont Jura et que cette contrée était anciennement couverte de bois et hautes Joux.

La première habitation a été l'Hermitage de Pontius ; il se forma ensuite un couvent de moines qui subsistait en l'an 1155. Il est vraisemblable que c'est eux qui y attirèrent les habitants qui défrichèrent et commencèrent à former le premier village et la première communauté, laquelle fut d'abord nommée Le Lieu. L'Abbaye du Lac de Joux fut un autre monastère, à l'Abbaye, composé de chanoines de la règle de St-Augustin, ordre des Prémontrés ; elle fut fondée et dotée par Ebalde de La Sarraz en 1140, confirmée alors tant par Guido, évêque de Lausanne, que par le Pape Innocent II et ensuite, derechef, par son successeur Alexandre en 1177. En 1186 l'empereur Frédéric I confirma les limites de la Vallée de Joux à Ebal Seigneur de Grandson et de La Sarraz comme suit : Savoir depuis le lieu appelé

Pierre Fulléz (Petrafélix) jusques à une lieue vulgaire proche du lac dit « Quinzonet » selon la manière de délimiter du País de Vaud et depuis le mont appelé Risoux qui est retourné vers Mothioz, jusqu'au mont appelé Montendroz qui, depuis le haut penche du côté de Vaud, comme les eaux regardent et tombent des dites montagnes vers la dite Abbaye et lac de la dite Abbaïe et vers l'eau appelée l'Orbe qui sort du dit lac Quinzonet tombant dans le lac de la prédite Abbaïe.

En date du 24 avril 1344, François de La Sarraz vendit la Vallée du Lac de Joux à Louis comte de Savoie, Seigneur de Vaud, pour le prix de mille livres bonne monnaie lausannoise lesquelles j'ai eües et recües du dit Seigneur Louis en bon argent, à raison et pour cause de la vente susdite que je confesse devoir être employées et appliquées à mon profit et au paiement de mes dettes. Et moi, Marie, femme du dit François, Seigneur de La Sarraz, je loue, ratifie et approuve la susdite vente.

On trouve, dans l'acte, au nombre des choses que le vendeur se réserve: l'usage gratuit et à perpétuité des Joux, Bois et Pâquiers, soit pour lui, soit pour ses gens de La Sarraz et d'étout le district du dit Lieu, qui comprenait la Vallée.

Il y eut bien quelques différends entre l'Abbaïe du Lac de Joux et celle de St-Ogens ou St-Claude. La limite du domaine de ces derniers avait été donnée par erreur jusqu'au cours du Brassus; cette limite fut rectifiée en 1186. Mais ni les uns ni les autres ne voulurent accepter cet arbitrage, si bien qu'ils décidèrent d'abergèrer une partie du domaine de concert. Ils l'abergèrent, en effet, en 1527 aux Communes de Bursins et de Burtigny qui voulurent en prendre possession; elles y établirent même une fruitière; mais la Commune du Lieu s'y opposa à raison de ce que ce mas étant dans la Seigneurie des Clées, territoire du Lieu dont les Joux et Pasquiers lui appartenaient, il n'avait pu être abergé. Il y eut procès; l'envoyé de Berne, Amé Mandrot déclara que ni l'une ni l'autre des parties n'y avait droit, et que Joux et Praz-Rodet appartenaient à L. L. E. E.; ceux du Lieu furent éconduits pour n'avoir pu produire les titres d'abergement à eux conférés par les Seigneurs de Savoie et des Clées.

Mais la Commune du Lieu intervint à nouveau, et le 20 juillet 1543, par acte prononcé à l'Abbaïe, L. L. E. E. abergèrent à la Commune du Lieu, et en partie à celles de Bursins et Burtigny, toutes les Joux, Praz-Rodet, bois, places, parquiers et autres qui pourraient être rière la Seigneurie des Clées, territoire de l'Abbaïe et Village du Lieu.

Disons que jusqu'à ce moment là, il n'y avait qu'une seule commune dans le district, celle du Lieu, l'Abbaïe s'étant séparée du Lieu en 1571 et celle du Chenit en 1646. Ensuite de cet abergement de 1543, la pre-

mière vente que fit la Commune du Lieu, fut celle du mas de Praz-Rodet à deux gentils hommes français, noble seigneur Julian David de Perron et noble François prévôt seigneur de Beaulieu au diocèse de Poitou.

Assavoir une pièce de Prel, Joux, Marest et autres places à faire prels, terres et possessions situées au confins du dit Lieu en la Vallée du Lac de Joux, appelée Pré Rodet et autres lieux compris dans les limites ci-après: Assavoir la rivière de l'Orbe du côté d'Orient, s'étendant par le plus haut de la montagne du côté de Bourgogne devers Occident; et affronte aux Joux et limites de Bourgogne ainsi qu'avons accoutumé posséder devers vent et aux autres Joux à notre dite communauté du Lieu appartenantes par une fontaine appelée la Fontaine du Planoz, traversant droit depuis la dite rivière de l'Orbe par icelle Fontaine du Planoz jusques au haut de la dite montagne de vers Bourgogne, mettant cela pour limite du côté de Bise. — Et est faite cette vendition pour le prix de cinq cents florins, chaque florin valant douze sols bonne monnaie coursable au Pays de Vaud.

Le 1er septembre 1563, les deux gentils hommes français, revendirent à la Commune de Morges le mas de Pré-Rodet, acquis de la Commune du Lieu, la part de l'un pour deux cents écus soleil, de l'autre pour trois cent et dix écus soleil. Puis, par la suite, la Commune de Morges revendit, à bien quelques particuliers, différentes parcelles de leur domaine pour ne garder que celle qu'ils exploitent actuellement.

Nous lisons par exemple les ventes faites par la Commune de Morges:

En 1600 à Jean Rochat et Jean Guyaz;
à Jean fils de Jean Rochat, en Pré-Rodet;
à Jean fils d'Anthoine Guyaz;
Pierre Lecoultre.

En 1634 à Pierre Golay et ses frères, etc.

Le 31 octobre 1749, la Commune du Chenit acheta de Abram et Jean Pierre Piguet la montagne du Pré Derrière et Risoud pour le prix de quatre mille cent et cinquante florins; épingles deux cent dix neuf florins 10 sols.

Les témoins furent le pasteur Agassis et David Rochat, hôtelier.

Bien quelques-unes de ces ventes ou achats de parcelles de Praz-Rodet et autres, sont écrites en vieil allemand ou en latin. Je laisse le soin de les déchiffrer à un plus érudit que moi, par exemple à M. Aug. Piguet, ancien professeur, un historien de talent, qui, s'il en a les loisirs, voudra bien faire bénéficier les lecteurs de la « Feuille » de ses traductions: elles seront intéressantes.
J.-J. R.

Abonnez vous à la
FEUILLE D'AVIS DE LA VALLEE